

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2024

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	21	7

Vote
A l'unanimité
Abstention : 5
Pour : 23
Contre : 0

Le 14 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 1^{er} mars 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 1^{er} mars 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 21 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE		X	OLIVIER PETIT
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE		X	MARYSE BETOUS	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE		X	MARIE THERESE JOUTEL	VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE		X	MARTINE CARABY
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE		X	JEAN CHARLES PEUDEVIN	CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER		X	ERIC DUPERRON
LOUVET	ISABELLE		X						

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

DCM 2024-12
TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE
SPORT
EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le **DU TERRITOIRE**
ID : 076-217604750-20240314-DCM202412-DE

EXERCICE 2024 – AP CP AJUSTEMENTS

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2021-04 du 28 janvier 2021, n°2021-27 du 20 mai 2021, n°2022-04 du 03 février 2022, n°2022-58 du 20 octobre 2022 et n°2023-81 du 14 décembre 2023 portant l'autorisation de programme et les crédits de paiement à 2 970 256 € ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-05 en date 03 février 2022 portant création de l'autorisation de programme n°2022.01 relative la réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Louis Lemonnier et des crédits de paiement à 1 300 000 € ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-06 en date 03 février 2022, n°2023-23 et n°2023-79 en date des 06 avril et 14 décembre 2023 portant l'enveloppe de l'autorisation de programme n°2022.02 a été portée à 676 673 € ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-24 en date 06 avril 2023 portant création de l'autorisation de programme n°2023.01 et les crédits de paiement à 300 000 € ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 février 2024 ;

Considérant qu'à l'issue de l'exercice budgétaire 2023, il convient donc de mettre à jour les AP/CP n°2021.01, 2022.01, 2022.02 et 2023.01 pour prendre en compte la consommation réelle des crédits de paiement de l'exercice budgétaire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire et de Monsieur Victor QUESNEL, Adjoint aux Finances ;
Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver la mise à jour de l'Autorisation de Programme n°2021.01 « Réhabilitation du complexe Nicolas Fleury » et la répartition des Crédits de Paiement telle que présentée ci-dessous :**

AP	Crédits consommés en 2021	Crédits consommés en 2022	Crédits consommés en 2023	2024
2 404 865 €	46 512 €	311 236 €	2 500 000 €	— €
2 970 256 €			2 293 752 €	318 756 €

- d'approuver la mise à jour de l'Autorisation de Programme n°2022.01 « Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Louis Lemonnier » et la répartition des Crédits de Paiement telle que présentée ci-dessous :

AP Réhabilitation et extension Groupe scolaire Louis Lemonnier	crédits consommés 2022	crédits consommés 2023	2024	2025	2026
1 300 000,00 €	80 000 €	400 000 €	- €	- €	- €
	- €	12 600 €	63 800 €	400 000 €	743 600 €
Axe 1 Réhabilitation et extension Ecole maternelle Louis Lemonnier					
	crédits consommés 2022	crédits consommés 2023	2024	2025	2026
500 000,00 €	50 000 €	200 000 €	50 000 €	- €	- €
	- €	12 600 €	50 000 €	200 000 €	187 400 €
Axe 2 Réhabilitation et extension Ecole primaire Louis Lemonnier					
	crédits consommés 2022	crédits consommés 2023	2024	2025	2026
800 000,00 €	30 000 €	200 000 €	30 000 €	- €	- €
	- €	- €	13 800 €	200 000 €	556 200 €

- d'approuver la mise à jour de l'Autorisation de Programme n°2022.02 « Réhabilitation Mairie Hôtel de Ville » et la répartition des Crédits de Paiement telle que présentée ci-dessous :

AP CP n°2022.02	2022 crédits consommés	2023 crédits consommés	2024
676 673,00 €	119 228 €	464 172 €	130 772 €
		450 463 €	106 982 €

- d'approuver la mise à jour de l'Autorisation de Programme n°2023.01 « Réhabilitation des Vestiaires du stade Raymond VION » et la répartition des Crédits de Paiement telle que présentée ci-dessous :

AP CP n°2023.01	Crédits consommés 2023	2024	2025
300 000,00 €	16 000,00 €	284 000 €	- €
	15 475,56 €	110 761,46 €	173 762,98 €



Pour copie conforme au registre
 Le 15 mars 2024

Le Maire,
Bruno GUILBERT